

- [Accueil](#) >
- [Actualités](#) >
- Consigne : pas d'introduction avant la fin 2025, annonce...

---

# Consigne : pas d'introduction avant la fin 2025, annonce la Flandre

Catégorie

Actualité

Publication

13/03/2024

[Flux RSS](#)

Consigne : pas d'introduction avant la fin 2025, annonce la Flandre

Introduction d'un système de consigne en Flandre ne se fera qu'à la fin de l'année 2025. Zuhail Demir, ministre flamande de l'Environnement, l'a révélé hier au Parlement après les questions de Mieke Schauvliege (Groen) et de Steve Vandenberghe (Vooruit).

La question de la consigne a fait couler beaucoup d'encre ces derniers temps. Il s'avère qu'un tel système sera mis en place pour répondre à la décision du Parlement européen de la semaine dernière, qui demande à tous les États membres de l'UE de collecter séparément au moins 90 % des bouteilles en plastique et des canettes de boisson d'ici 2029, à moins que le pays de l'UE n'ait déjà mis en place un autre système permettant d'atteindre l'objectif. Les trois régions belges [étudient](#) depuis un certain temps le système qu'elles pourraient adopter, et elles souhaitent parvenir à un système belge uniforme. Toutefois, il n'a pas été facile de trouver un système qui convienne aux trois régions.

La région bruxelloise a ouvertement exprimé sa préférence pour le système de consigne classique, tandis que les deux autres régions ont encore reporté leur décision. Le calendrier de l'introduction d'un système de consigne n'était pas non plus définitif, bien qu'il semble maintenant y avoir plus de clarté à ce propos du côté flamand. En effet, suite aux questions parlementaires de Mieke Schauvliege et Steve Vandenberghe, la Ministre flamande de l'environnement, Zuhail Demir, a annoncé qu'un accord provisoire avait été conclu. Celui-ci doit toutefois encore être approuvé définitivement, après quoi la ministre souhaite examiner attentivement le texte d'un point de vue juridique. Fait remarquable, elle a ajouté qu'elle attendait toujours l'étude wallonne "afin d'introduire un système conforme aux autres régions". Après la décision finale, Mme

Demir estime qu'il faudra encore 12 à 15 mois pour mettre en place le système de dépôt, quel qu'il soit. "L'introduction se fera donc plutôt avant la fin de l'année 2025", a ajouté le ministre flamand de l'environnement. Une réponse qui n'a pas été du goût des autres ministres flamands qui l'ont accusée d'inaction.

[Retour aux actualités](#)